

	DIR-CO-00004	04/12/2025
	TITRE :	Réponse demande de précision
	REDACTEUR :	Nans IMIRIZALDU : Directeur général

A Nouméa, le 04/12/2025

**DIRECTION DU DEVELOPPEMENT
DURABLE DU TERRITOIRE DE LA
PROVINCE SUD
6 Route des Artifices
Baie de la Moselle
BP L1
98849 Nouméa**

A l'attention de Madame la Présidente de l'Assemblée de la Province Sud

Affaire suivie par Mme Audrey Frick-Labussière

OBJET : Remplacement du site de mesure « SMGM » par le site « DITTT ».

Madame,

Dans le cadre du suivi environnemental prescrit au titre de l'arrêté d'autorisation d'exploiter de notre installation d'incinération, nous vous informons qu'un changement d'emplacement du point de prélèvement n°3 a été opéré, en concertation avec l'association Scal'Air et vos services.

L'ancien site de mesure, localisé sur le terrain de la société SMGM, ne pouvant plus accueillir les équipements de surveillance, le site du Service des Phares et Balises de la DITTT, situé à proximité immédiate (moins de 200 mètres), a été retenu comme site de remplacement.

Une visite conjointe a été réalisée sur place par les représentants de la DITTT, de Scal'Air et de PROMED. À cette occasion, un nouvel emplacement conforme aux exigences techniques et réglementaires a été validé. Les prélèvements de poussières (PM₁₀) et de métaux seront effectués aux coordonnées 22°14'33.24"S / 166°25'0.40"E, tandis que les collecteurs de retombées atmosphériques (métaux, dioxines, furanes) seront positionnés à proximité immédiate du point principal

	DIR-CO-00004	04/12/2025
	TITRE :	Réponse demande de précision
	REDACTEUR :	Nans IMIRIZALDU : Directeur général

PROMED, en tant qu'exploitant de l'installation classée, porte la responsabilité du dispositif de surveillance et s'engage à établir la convention de mise à disposition du site avec le Service des Phares et Balises de la DITTT, conformément aux préconisations de Scal'Air

L'association Scal'Air restera en charge de la réalisation opérationnelle du suivi environnemental.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos salutations distinguées.



Nans IMIRIZALDU
Directeur Général

Pièce jointe :

- ANNEXE 1 : S25-028_replacement site 3 SMGM par DITTT phares et balises_vf